



Cette action peut être cofinancée dans le cadre du Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « emploi et inclusion » 2014-2020
Ou du programme Interreg FranceWallonie-Vlaanderen qui bénéficie du soutien financier du FEDER.
Ou dans le cadre du Fonds CUD.

Appel à propositions pour formations Découvertes des métiers du bâtiment

Actions de Formation pour l'Emploi pour DE PLIE, INTERREG, et pour salariés en insertion

1. Contexte :

Notre association a pour objet, sur le bassin d'emploi de la région dunkerquoise, de favoriser le retour à l'emploi, la formation tout au long de la vie, l'insertion sociale et professionnelle, le développement de l'activité et de l'emploi ainsi que l'aide à la création et à la reprise d'entreprise,

Entreprendre Ensemble porte notamment :

- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- La Mission Locale
- La Maison De l'Emploi
- L'Ecole de la 2ème chance Côte d'Opale
- Le Point Information Jeunesse
- Proch'Info Formation
- Proch'Emploi Flandre Dunkerque en lien avec les entreprises,
- La promotion de l'Economie Sociale et Solidaire
- Le DKLIC pour l'emploi

Entreprendre Ensemble bénéficie du soutien de l'Etat, l'Union Européenne et des principaux acteurs institutionnels, économiques et sociaux intervenant sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque et de la Flandre dunkerquoise avec qui elle développe ses activités et construit l'ensemble de ses plans d'actions.

Entreprendre Ensemble met en œuvre et finance des actions de formation

- dans le cadre du PLIE, des Actions de Formation pour l'Emploi (AFE) pour des demandeurs d'emploi, participants du PLIE, jeunes et adultes (DELD voir DETLD, BRSA, habitant des Quartiers Politiques de la Ville).
- dans le cadre du programme Interreg FranceWallonie-Vlaanderen « Compétences sans frontières », qui bénéficie du soutien financier du FEDER, pour des publics désirant travailler sur le Dunkerquois ou en Flandre occidentale (Belgique)
- dans le cadre du PLIE et de Fonds C.U.D., pour des salariés en insertion pour le compte d'employeurs.

Ces actions visent à faciliter l'intégration durable des jeunes et adultes vers les besoins en recrutement pas ou peu pourvus et vers des métiers d'avenir du Dunkerquois. Elles visent aussi à développer l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir être recherchés par les recruteurs, par l'immersion professionnelle ou la formation.

2. Descriptif de la prestation :

Entreprendre Ensemble souhaite être accompagné **pour l'année 2021** par un partenaire du territoire dans une démarche **de Formation-Découverte des Métiers dans le domaine du bâtiment**.

En effet Entreprendre Ensemble désire **faire découvrir les métiers Gros œuvre et second œuvre** à des demandeurs d'emploi, ou des salariés en insertion, jeunes ou adultes **dans le but de faire connaître le bâtiment, travailler leur projet professionnel et faciliter l'accès à l'emploi**.

Il demande à ce que les personnes puissent découvrir en 60-70 heures, uniquement au travers de la pratique des techniques de base de 8 à 10 métiers gros œuvre et second œuvre.

L'objectif est de connaître de façon précise les appétences et aptitudes des apprenants vers ces métiers pour ensuite poursuivre vers des missions emplois ou de la formation.

Selon les plateaux techniques et les protocoles sanitaires, Entreprendre Ensemble désire des groupes de 6 à 10 personnes et pourra être amené à commander selon les besoins, une ou plusieurs sessions durant l'année.

Le lieu de l'action devra être obligatoirement le territoire de Dunkerque avec un accès en bus.

3. Modalités de réponse

L'organisme de formation proposera un parcours complet correspondant aux modules ci-dessus.

Sa réponse comportera dans un

➤ 1^{er} dossier inférieur à 8 pages :

- les contenus pédagogiques détaillés par compétence des différents métiers
- le volume horaire des différents modules.
- le nombre de stagiaire minimum et maximum requis par l'OF pour constituer un groupe.
- une grille d'évaluation des compétences techniques et des compétences comportementales par apprenant.
- les exigences en termes de port d'EPI lors de la formation devront être précisées. Elles seront communiquées au démarrage de l'action.
- les modalités de suivi administratif : les convocations, les émargements, la gestion des retards et des absences.
- les modalités d'annulation et de modification de la commande
- les coordonnées (mail et téléphonique) de la personne référente de la convention qui sera passée avec Entreprendre Ensemble et les noms et prénoms des formateurs qui interviendront dans l'action.
- Une attestation d'assurance de l'organisme de formation pour la prise en charge des apprenants sur le lieu de formation sera demandée.

➤ 2^e dossier

- Le devis de l'action, avec votre logo, votre caché au nom de votre organisme, daté, indiquant les dates de validité des tarifs (pour l'année 2021) sachant que contraint par le FSE l'action ne pourra pas être supérieure à 25000€.
- Le coût global de la formation avec le coût horaire par apprenant. Le coût horaire sera indiqué en HT et TTC, et l'organisme précisera s'il est non assujéti à la TVA.
- Le prestataire indiquera si le tarif est différent selon le nombre d'apprenant.
- Le prestataire précisera s'il facture ou pas les heures d'absence des apprenants

➤ 3^e dossier

Les ressources humaines allouées à l'action : les noms et CV des intervenants. Des formateurs diplômés permettant l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles liées aux objectifs de la formation.

➤ 4e dossier

Les ressources matérielles. Les plateaux techniques et les matériels de qualité et aux normes sur Dunkerque. Avec si possible des photos et la liste des matériels.

Pour les réponses numériques, vos fichiers devront être inférieurs à 10 Mo pour ne pas être rejetés.

4. Conventionnement, suivi et facturation pour les actions qui seront mises en place.

4.1 Conventionnement

Avant le démarrage des actions, une convention sera signée entre le prestataire retenu et Entreprendre Ensemble.

Cette convention, précisera les modalités de partenariat entre le prestataire et Entreprendre Ensemble, notamment sur les informations suivantes :

- L'intitulé de formation ;
- Les dates de réalisations de l'action de formation
- Le nombre de jours ;
- Le nombre d'heures ; et le nombre d'heures par module ;
- Le nombre de bénéficiaires ; les noms et prénoms des bénéficiaires
- Le coût pédagogique horaire ; le coût global

4.2 Suivi des actions

La traçabilité des heures de formation se fera par le biais de feuilles d'émargement collectives hebdomadaires précisant les noms des apprenants, les horaires de présence signés à la ½ journée par le stagiaire et par le formateur. Ce document doit comprendre les logos de l'ensemble des financeurs. Un modèle de feuille d'émargement conforme sera fourni au prestataire retenu avant le démarrage de l'action. Le partenaire devra se soumettre à tout audit qualité ou de contrôle de la part des financeurs y compris des organismes de contrôle des instances communautaires au même titre qu'Entreprendre Ensemble.

4.3 Facturation et règlement

A l'issue de la formation, le prestataire devra transmettre une facture au prorata des heures effectivement réalisées accompagné des pièces justificatives exigées suivantes :

- feuilles d'émargement d'Entreprendre Ensemble dûment complétée et signée. Les feuilles d'émargement de l'organisme ne sont pas recevables.
- les attestations de formations accompagnées des **grilles des compétences acquises et non acquises par apprenant.**
- le cas échéant les certifications et habilitations ou leur copie si celles-ci sont remises en main propre aux stagiaires. Dans ce cas, l'organisme le précisera à Entreprendre Ensemble

En cas d'absence d'un ou de plusieurs stagiaires à une formation, l'organisme appliquera les modalités qu'il aura précisé dans sa réponse comme demandée au point 3. Modalités de réponse.

Le règlement de la prestation se fera au vu des éléments quantitatifs et qualitatifs fournis et en fonction des dites modalités.

4.4 Obligations liées aux cofinancements FSE

Le prestataire devra faire figurer les logos du FSE, Entreprendre Ensemble et des partenaires qui lui seront indiqués sur **TOUS** les documents et supports utilisés dans le cadre de cette action : convention, feuilles

d'émargement, attestation de formation, site internet, bilans, tableau de suivi etc... et apportera une information et une communication sur les co-financements.

5. Critères de choix

Les critères de choix de l'offre retenue sans pondération sont:

- Les tarifs horaires/stagiaire
- les logiques apprenantes en situation réelle
- Les plateaux techniques et les moyens humains et matériels mis à disposition dans l'apprentissage
- La localisation de la formation

Une attention particulière sera portée sur l'organisme qui

-> aura la capacité de proposer une prestation axée sur la mise en situation pratique et évolutive

-> proposera une pédagogie individualisée et différenciée.

6. Modalités de réponse

Date limite de réponse : **14 avril 2021**

Période d'engagement et de réalisation de(s) l'action(s) : l'année 2021 à compter du 15/01/2021

Réponse à envoyer sous format électronique (< à 10 Mo) par email à martine.verstraete@eedk.fr

ET par courrier postal à Entreprendre Ensemble, Martine VERSTRAETE, 66 rue des Chantiers de France, 59951 DUNKERQUE.